



République Française – Département des Alpes–Maritimes

**SYNDICAT MIXTE DES COMMUNES ALIMENTÉES PAR
LES CANAUX DE LA SIAGNE ET DU LOUP
- S I C A S I L -**

**PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU
14 DECEMBRE 2023 – SEANCE ORDINAIRE**

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze décembre, à dix-sept heures, le comité du Syndicat Mixte des Communes Alimentées par les Canaux de la Siagne et du Loup, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville Annexe 31 boulevard de la Ferrage à Cannes, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SAUVAGE.

M.SAUVAGE – Avant de commencer, je voulais souhaiter la bienvenue aux nouveaux délégués de la commune de VALLAURIS présents pour la 1ère fois parmi nous, pour le collège Incendie : Mme Blandine BAIN et M. Laurent THIRY, tous deux titulaires. M. Thierry COMODINI qui supplée aujourd'hui à Mme Séverine MAGIO-DELAGE. M. Philippe SEPTIER qui n'est pas présent aujourd'hui est également suppléant. Pour le collège Eau potable, nous aurons le plaisir d'accueillir prochainement : M. Jean LAVITOLA et Mme Anne-Laure SEBBAR, titulaires, M. Fabrice MORENON et Mme Catherine LANZA, suppléants, bienvenue. Je vais procéder à l'appel nominatif des délégués

Pour la compétence eau potable :

– En exercice : 25

– Présents ou représentés : 17

Etaient Présents :

Pour la CACPL

Mmes Magali CHELPI–DEN HAMER, Marie POURREYRON ;
MM. Jean–Michel SAUVAGE, Christophe FIORENTINO,
Jacques NESA, Eric CATANESE, Antoine BABU, Guy
LOPINTO, Didier CARRETERO et Jean–Luc RICHARD.

Pour la CAPG

Mmes Florence SIMON et Michèle PAGANIN ;
M. Robert NOVELLI et Marc COMBE.

Etaient représentés :

Pour la CACPL

M. David LISNARD par M. Jean–Michel SAUVAGE,
M. Marc OCCELLI par M. Didier CARRETERO,
Mme Muriel DI BARI par M. Jacques NESA.

Pour la compétence défense extérieure contre l'incendie :

- En exercice : 25
- Présents ou représentés : 17

Etaient Présents :

Pour la Commune de Cannes :

Mmes Marie POURREYRON, Magali CHELPI-DEN HAMER ;
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Christophe FIORENTINO, Eric CATANESE et Antoine BABU.

Pour la Commune du Cannet :

Mme Danièle NEVET ;
MM. Jacques NESA et Didier CARRETERO.

Pour la Commune de Théoule-Sur-Mer :

M. Jean-Luc RICHARD.

Pour la Commune de Mougins :

M. Guy LOPINTO.

Pour la Commune de la Roquette

M. Robert NOVELLI.

Pour la Commune d'Auribeau-Sur-Siagne :

Mme Michèle PAGANIN

Pour la Commune de Vallauris :

Mme Blandine BAIN ;
M. Thierry COMODINI.

Etaient représentés :

Pour la Commune de Cannes

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE ;

Pour la Commune Du Cannet

M. Marc OCCELLI par M Didier CARRETERO.

M.SAUVAGE : Je vous remercie de votre présence, le quorum est donc atteint, je déclare la séance ouverte.

Désignation du secrétaire de séance en application des articles L.5211-1 et L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. SAUVAGE – Sans plus tarder je vous propose la candidature de Madame POURREYRON pour assurer la fonction de secrétaire de séance y-a-t-il des oppositions à cela ? Non donc Madame POURREYRON sous les acclamations générales est désignée secrétaire de séance.

Madame Marie POURREYRON est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

M. SAUVAGE – Notre séance comprendra neuf rapports pour délibération.

Nous commençons par l'approbation du compte-rendu du 18 octobre. Cette séance a été principalement consacrée à l'autorisation d'une délégation supplémentaire qui me permettait de signer les actes notariés.

Vous avez tous pris connaissance de ce compte-rendu dont le procès-verbal vous a été adressé, avez-vous des observations, des commentaires, des questions ? Non ? Si personne n'a de remarques, je vous propose de passer au vote pour l'approuver.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Le compte-rendu de la séance du 18 octobre 2023 est adopté à l'unanimité, je vous remercie.

Vous avez tous pris connaissance (page 31 du document préparatoire) de la liste des marchés publics et avenants effectués par le SICASIL du 1er Octobre au 30 Novembre 2023.

Avez-vous des observations, des commentaires sur cette liste ? Si personne n'a de remarques, je vous propose de passer au vote pour l'approuver.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Merci, nous venons d'approuver la liste des marchés publics et des avenants pour cette période.

M. SAUVAGE – Je vous le disais en introduction nous avons donc 9 rapports aujourd'hui. Le premier est important, c'est le premier avenant au contrat de délégation de service public. Et il est très intéressant.

1 : AVENANT N°1 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Comme vous le savez la télérelève est un levier pertinent pour minimiser les dérives des consommations d'eau, pour détecter les fuites et donc optimiser les prélèvements in fine sur la ressource en eau.

Des opérations techniques sont subventionnées par le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, d'ailleurs le SICASIL avait, dans sa séance du 09 mars 2023, approuvé la réponse à l'appel à projet initié par le Département relatif à la gestion des ressources en eau et aux initiatives innovantes, sur le périmètre du contrat historique.

La bonne nouvelle est que le projet du SICASIL est lauréat de l'appel à projet et le Conseil Départemental a octroyé une subvention de 500 000 € (soit 1/3 de l'investissement nécessaire à l'extension de la télérelève).

Cette extension nous permettra d'avoir 90 % des volumes consommés télérelevés (au lieu des 50 % prévus initialement dans la DSP).

Il paraît donc judicieux d'associer le déploiement de la télérelève prévu dans la DSP à cette extension permise par ces nouveaux financements. Pour cela, il convient de m'autoriser à signer un avenant afin de permettre l'extension de la télérelève (c'est à dire 18 879 compteurs supplémentaires (8 679 prévus initialement). Et permettre l'extension par le titulaire de la DSP So'EAU. L'investissement étant pris en charge par le SICASIL afin de pouvoir bénéficier des financements du département.

Est-ce que c'est clair, est-ce que vous avez des questions, des remarques ?

Je vous propose de passer au vote : qui vote contre ? Qui s'abstient ?

L'avenant n°1 au contrat de DSP est approuvé à l'unanimité je vous en remercie.

2 : MODIFICATION DE LA SURTAXE SYNDICALE SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE CANNES, MOUGINS, AURIBEAU-SUR-SIAGNE, LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE, PEGOMAS, THEOULE-SUR-MER ET VALLAURIS

M. SAUVAGE – Le deuxième rapport concerne la modification de la surtaxe syndicale sur le territoire des communes de Cannes, Le Cannet, Mougins, Auribeau-Sur-Siagne, La Roquette-Sur-Siagne, Pégomas, Théoule-Sur-Mer et Vallauris.

Comme vous le savez, une autre conséquence de notre nouvelle DSP (hormis les compteurs dont on a déjà parlé) est l'application des nouveaux tarifs du délégataire, tarifs qui ont été revus à la baisse par rapport au contrat historique. Néanmoins, le syndicat souhaite profiter de cette opportunité pour réviser la surtaxe syndicale tout en garantissant un prix de l'eau au global inchangé pour les usagers. Par ailleurs, la part syndicale a également évolué sur la partie vente en gros pour les collectivités concernées c'est-à-dire le SIEF, la RECB, ECCA Esterel Côte d'Azur Agglomération avec, entre autre, l'introduction d'une part fixe sur la partie vente en gros. Vous avez tous les détails en annexe. Pour mémoire, Mandelieu n'est pas concernée par ces évolutions car la commune dépend d'un autre contrat (avec Véolia) signé avant le transfert de compétence au SICASIL. Y-a-t-il des questions ? Je vous propose en conséquence d'approuver les nouveaux montants de la surtaxe syndicale tels que détaillés (page 15 et 16) dans le document préparatoire. Je vous propose de passer au vote.

Y-a-t-il des votes contre ? Des absentions ?

Le rapport n°2 est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

3 : DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRINCIPAL DE L'EAU POTABLE

M. SAUVAGE – Cette décision modificative n° 2 concerne la rétrocession à l'euro symbolique par SUEZ du système d'adduction Saint Cassien-Apié-Pigranel. Ces biens ont été estimés à un montant de 9.782.999 millions d'euros. Je vous rappelle que cette rétrocession permettra au SICASIL d'être propriétaire de l'usine de l'Apié qui a été financée par le service public de l'eau potable. Afin d'intégrer les écritures comptables qui permettront l'inscription dans l'actif du SICASIL de cette usine et des ouvrages concernés, il convient de modifier le budget principal.

La maquette budgétaire a été annexée au document préparatoire.

Y-a-t-il des questions ? Je vous propose de passer au vote.

Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport n°3 a donc été approuvé à l'unanimité, merci.

4 : BUDGET PRINCIPAL 2024- OUVERTURE ANTICIPEE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT – POURSUITE DES OPERATIONS ENGAGEES

M. SAUVAGE – Le rapport suivant est, de nouveau, une délibération à caractère budgétaire récurrente en fin d'année. Vous les connaissez ces délibérations nous permettent d'engager des dépenses d'investissement dès le début de l'année civile, avant le vote des budgets 2024.

Ce vote permet notamment de réaliser dès le 1er trimestre les opérations de travaux programmées. Nous avons déjà fait cela l'année dernière et les années passées. En mandatant des dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses d'investissement inscrites au budget de l'année précédente, c'est-à-dire, pour le rapport qui nous concerne, un montant de 3 448 651.85 euros. Est-ce qu'il y a des questions ? Je vous propose de passer au vote :

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport n°4 est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

5°: BUDGET ANNEXE ENERGIE 2024 – OUVERTURE ANTICIPEE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT – POURSUITE DES OPERATIONS ENGAGEES

M. SAUVAGE – Le rapport suivant est similaire mais concerne le budget annexe énergie. Il convient également d'ouvrir les crédits anticipés avant le budget 2024, toujours dans cette même limite de 25 % des dépenses d'investissement inscrites au budget 2023, soit un montant de 82 050 euros. Est-ce qu'il y a des questions ? Je vous propose de passer au vote ?

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Adopté je vous remercie.

6°: BUDGET ANNEXE INCENDIE 2024 – OUVERTURE ANTICIPEE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT – POURSUITE DES OPERATIONS ENGAGEES

M. SAUVAGE – Le rapport n°6 est le dernier de ce type et nous permettra la réalisation des travaux de mise en conformité d'hydrants, donc cette fois-ci pour le budget annexe Incendie (comme vous l'avez compris) et dans la même limite de 25 % des dépenses d'investissement inscrites au budget de cette année. C'est-à-dire pour ce rapport un montant de 171 599.50 euros. Y-a-t-il des questions ? Je vous propose de passer au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Et bien le rapport n°6 est adopté à l'unanimité, merci.

7°: PASSAGE A LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 – DIFFERE DE MISE EN OEUVRE

M. SAUVAGE – Le rapport n°7 concerne le passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57 – Différé de mise en œuvre. Le 1er janvier prochain, l’instruction budgétaire et comptable M57 sera généralisée à toutes les collectivités territoriales. Lors de la séance du 13 octobre 2022, le SICASIL a adopté le règlement budgétaire et financier et acté le changement de nomenclature pour le budget annexe Incendie. Or, les outils informatiques de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) ne permettent pas la gestion d’un budget annexe d’un établissement public à caractère industriel et commercial en M57. Le comptable public invite le SICASIL à différer l’utilisation de la M57 sur les exercices 2023 et suivants tant que les logiciels de l’Etat ne seront pas compatibles. Le règlement budgétaire et financier est, quant à lui, maintenu. Vous avez compris, donc on était en avance, c’est malheureux mais on nous demande de freiner et de différer cette transition. Avez-vous des questions, nous avons des experts derrière moi qui sont prêts à répondre si besoin ? Je vous propose de passer au vote.

Qui vote contre ? Qui s’abstient ?

Et bien je vous remercie, le rapport n°7 est adopté à l’unanimité.

8°: CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D’UN AGENT DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES

M. SAUVAGE – Nous arrivons au rapport n° 8 qui concerne une convention de mise à disposition d’un agent délégué à la protection des données. Je vous propose de m’autoriser à signer cette convention qui est une convention de mise à disposition par la CAPL d’un agent délégué à la protection des données afin de répondre aux obligations prévues par la Loi concernant le traitement des données. Avez-vous des questions ? Et bien je vous propose également de passer au vote.

Qui vote contre ? Qui s’abstient ?

Le rapport est adopté à l’unanimité, merci.

9°: PROGRAMME DE COOPERATION DECENTRALISEE – UNITE DE TRAITEMENT DE L’EAU EN LIBYE

M. SAUVAGE – Et enfin le dernier rapport concerne le rapport de coopération décentralisée. A la suite des graves intempéries qui ont détruit deux barrages entraînant une terrible inondation en LIBYE, le syndicat a sollicité l’association ACTED pour apporter son aide à la population de la ville de DERNA dont des quartiers entiers ont été ravagés. L’ONG, après avoir fourni une aide immédiate à la population propose au SICASIL d’installer une unité de traitement de l’eau pour la ville de DERNA et ça nous a semblé être quelque chose d’assez pertinent. Je vous propose que notre syndicat apporte son soutien à cette installation pour permettre le financement de cette installation à hauteur de 20 000 €. Avez-vous des remarques, des questions sur ce sujet ? Je vous propose de passer au vote ?

Y-a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

Et bien le dernier rapport est adopté à l’unanimité.

M.SAUVAGE – Nous avons respecté les contraintes horaires ! Je vous remercie grandement de votre présence. Madame SIMON ?

Mme SIMON - Juste une petite question, remarque et requête. Nous sommes passés de SUEZ à So EAU apparemment des appels se font auprès des administrés et j'ai eu de nombreuses remontées en mairie de gens qui sont complètement désabusés, qui ne comprennent pas, qui rappellent SUEZ parce que l'explication qui leur est donnée (en tout cas concernant Pégomas) c'est que nous ne sommes plus SUEZ, nous devenons So EAU. Mais pourquoi ? « Parce que la ville de Pégomas l'a décidé ». Donc la réponse est inadaptée, les gens n'y comprennent rien, ils se retournent vers nous en mairie en nous disant « Mais qu'est-ce que vous avez fait ? On est plus SUEZ, comment on va faire ? Qui on doit appeler ? » Donc il faudrait peut-être réajuster le discours qui est tenu quand ils sont sollicités. Apparemment c'est pour le changement des données : il faut qu'ils confirment que So EAU peut utiliser leurs données personnelles. Mais vraiment nos administrés sont perdus et du coup ça crée une défiance envers le SICASIL et envers cette nouvelle société. Je pense qu'il est urgent de demander à ce que le discours et les réponses qui leurs sont apportés soient ajustés.

Marie TATIBOUET - A quel moment les usagers sont-ils contactés ?

Mme SIMON - Je ne sais pas à quel moment ça se fait, apparemment les administrés sont contactés pour savoir s'ils autorisent le changement de données d'une société à l'autre. Donc ils s'interrogent pour savoir ce qu'il en est ? On leur dit : « Vous n'êtes plus SUEZ, vous devenez So EAU » point et quand ils rappellent en disant : « Mais qu'est-ce qui se passe ? Pourquoi n'est-on plus chez SUEZ ? Où doit-on appeler ? De qui dépend-on ? Comment vont être nos factures ? ». On leur dit « bah nous on n'en sait rien et c'est la ville de Pégomas qui l'a décidé donc voyez avec eux ! ». Donc ils appellent en mairie et nos agents ne savent absolument pas quoi leur répondre donc j'ai donné des consignes à mon agent d'accueil mais il ne va pas non plus avoir tous les abonnés SUEZ en ligne pour leur donner ces explications. Il y a un mauvais discours de la part d'un centre opérateur mais je ne saurais pas vous dire lequel.

Marie TATIBOUET - On a eu quelques appels au SICASIL. On a déjà fait remonter à SUEZ qu'il y avait un problème de discours par rapport aux usagers. Je vais les appeler demain.

Mme SIMON - Et tous les intervenants qui répondent ! Parce qu'ils appellent effectivement le numéro sur la facture, je pense que la personne qui répond n'a pas le discours préparé non plus. Je pense qu'il faut que sur tous les points de chute SUEZ apporter le même discours.

M. SAUVAGE - Merci beaucoup pour cette remontée. C'est un point effectivement que nous avons discuté en bureau des Maires. C'est un point que j'ai également personnellement discuté avec Madame la Présidente Directrice Générale de SUEZ lors de la conférence de presse que nous avons faite il y a quelques temps, nous allons être particulièrement vigilants, nous avons déjà prévu qu'un courrier soit adressé à chacun des administrés, en tout cas à chacun des usagers avec les factures et je vous demanderai de co-signer avec moi, à l'occasion de cette première facture de manière à expliquer. Je crois que les premières communications ont été envoyées par email si je ne me trompe pas avec une explication de SUEZ sur les changements. C'est vrai que sur la communication, même s'il y a eu pas mal d'échos dans la presse et les réseaux, ça ne suffit pas ! J'ai vraiment insisté auprès de SUEZ là-dessus.

Mme SIMON - Est-ce qu'il serait possible d'avoir des éléments de langage ? Très courts, utilisables par tous ? Pour avoir une communication sur les réseaux et sur nos sites internet ? Mais vraiment le même langage en quatre phrases sinon les gens ne lisent pas.

M. FIORENTINO – C'est une communication importante à intégrer dans vos bulletins municipaux !

M. SAUVAGE - Ok, je prends le point et nous allons vous fournir les éléments de langage qui pourront être diffusés et expliqués parce que c'est sûr les gens sont inquiets. En plus je crois que sur la première communication on leur dit « Est-ce que vous êtes Ok pour qu'on transfère vos coordonnées bancaires ? ».

Mme SIMON – Oui, ils nous appellent en mairie pour nous dire « Est-ce que c'est vrai ? »

M. TANI – On les a prévenus en plus : 80 000 abonnés qui appellent ce n'est pas possible ! On ne va pas pouvoir répondre à tous.

M. SAUVAGE – Nous vous envoyons les éléments par mail très rapidement, histoire que ça puisse au moins être utilisé. Et puis moi je remettrai une couche sur le message et sur les procédures.

Mme SIMON - Un petit visuel un peu funny qui attire l'attention.

M. TANI – Je ne sais pas si tu l'as récupéré il y avait un petit visuel concernant la nouvelle société ? Je pense qu'on l'a en PDF.

M. FIORENTINO – La facture c'est tous les trois mois aussi ?

M SAUVAGE - C'est au premier trimestre pour la prochaine facture, après c'est étalé.

M. TANI – C'est glissant, il y a 80 000 factures, elles ne partent pas le même jour. Elles partent de manière échelonnée.

M. FIORENTINO – Comme ça vous avez des appels échelonnés ! C'est pas mal !

Mme SIMON - Moi je n'ai pas encore été contacté, au moins j'aurais pu tester.

M SAUVAGE – Bien entendu, nous le ferons parvenir à toutes les communes. Ok merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions, remarques ? Il me reste à vous informer que les vœux du SICASIL se tiendront le 25 janvier à 11 h 30 au Palais des Victoire. Je vous souhaite à toutes et tous ainsi qu'à vos familles de très agréables fêtes de fin d'année et on se retrouve le 25 janvier à 11 h 30. Et d'ici l'année prochaine je vous souhaite à toutes et tous d'excellentes fêtes de fin d'année !

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 30.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Jean-Michel SAUVAGE

